

Conseil communal

Procès-Verbal

Séance du 25 septembre 2023 à 19H30

- Présents : Maxime DAYE, Bourgmestre - Président;
Léandre HUART, Ludivine PAPLEUX, Echevins;
Bénédicte THIBAUT, Présidente du CPAS;
André-Paul COPPENS, Olivier FIEVEZ, Angélique MAUCQ, Echevins;
Jean-Jacques FLAHAUX, Martine DAVID, Michel BRANCART, Yves GUEVAR, Pierre André DAMAS, Henri-Jean ANDRE, Nathalie WYNANTS, Christophe DECAMPS, Guy DE SMET, Anne-Françoise PETIT JEAN, Christiane OPHALS, Muriel DE DOBBELEER, Martine GAEREMYNCK, Eric BERTEAU, Pierre-Yves HUBAUT, Agnès MUAMBA KABENA, Sabine CORNELIUS, Conseillers Communaux.
Bernard ANTOINE, Directeur Général.
- Excusé(s) : Nino MANZINI, Laurent LAUVAUX, Christine KEIGHEL-EECKHOUDT, Conseillers Communaux.

Objet n°27 - Question orale de Monsieur le Conseiller Pierre André Damas relative à la pollution à l'hydrocarbure à l'école communale d'Hennuyères.

L'Assemblée prend connaissance de la question orale de Monsieur le Conseiller Pierre André Damas relative à la pollution à l'hydrocarbure à l'école communale d'Hennuyères.

Pollution à l'hydrocarbure à l'école communale d'Hennuyères.

Les 10 et 12 novembre 2013, le Département de la Police et des Contrôles constatait une pollution du ruisseau « La Favarge » née d'une fuite d'une des citernes à mazout de l'école communale d'Hennuyères...

Depuis, il y a eu plusieurs études d'orientation, des cahiers des charges, des mesures de suivi et des projets d'assainissement des sols (2014, 2015, 2017, 2022 ...) qui sont toujours en cours.

D'après des riverains du quartier, il semblerait que la pollution serait plus étendue qu'estimée et que les ouvriers qui y travaillent découvrent de nouvelles poches de pollution à proximité des habitations.

10 ans après la découverte de cette pollution, pouvez-vous :

- donner le coût global actuel pris en charge par la commune depuis 2013 (assurance éventuelle déduite)
- faire un état des lieux de la situation
- répondre aux craintes et interrogations des riverains du quartier concernant l'étendue réelle de la pollution
- indiquer une date approximative de la fin des travaux d'assainissement

Monsieur l'Echevin André-Paul COPPENS répond à la question

Historique de l'étude :

- Collège du 6 octobre 2014 décide d'envoyer l'étude d'orientation au SPW
- Collège du 18 mai 2015 attribution du marché initial « réalisation d'une étude de caractérisation relative à la pollution hydrocarbure à l'école communale d'Hennuyères » à AG Environnement SPRL **19.127,68€ TVAC**.

L'étude d'orientation et de caractérisation ont été effectuées entre 2015 et 2017.

- Le collège du 28 décembre 2017 a désigné le bureau d'AG Environnement SPRL pour la réalisation du projet d'assainissement des sols pour un montant de **69.421,00€ TVAC**.
- Le collège communal en date du 14 juillet 2022 a approuvé un avenant au contrat d'honoraires en raison des ajouts d'échantillonnages supplémentaires, imposés par le SPW, l'intervention d'un ingénieur en stabilité dans le cadre du suivi de chantier, et la désignation d'un coordinateur de sécurité-santé pour les phases projet et réalisation. Le montant de cet avenant **27.745,30€ TVAC**.

Le collège communal du 22 décembre 2022 a attribué le marché des travaux d'assainissement à la société DC Environnement pour un montant total de **263.246,63€TVAC**. Comme il s'agit d'une implantation scolaire, le taux de TVA passe de 21 à 6%, revoyant à la baisse le montant des travaux à **230.612,75€ TVAC**.

Le chantier a débuté début juillet de cette année.

L'administration prépare actuellement un dossier dans le cadre du fond mazout. **Promaz** est une initiative du secteur des combustibles, représenté par [Energia](#), [Brafco](#) et [Informazout](#). Il s'agit d'un fonds agréé par le gouvernement et qui intervient financièrement et/ou opérationnellement pour l'assainissement des sols pollués. Ces pollutions ont été causées par des fuites à des réservoirs de mazout et/ou à leurs conduites, qui sont utilisés pour chauffer des bâtiments avec ou sans fonction résidentielle. Promaz est actif dans toute la Belgique et travaille en conformité avec les dispositions d'un accord de coopération entre les autorités fédérales et régionales et sous le contrôle de la Commission interrégionale d'assainissement des sols (CIAS). Toute demande peut être introduite **jusqu'au 28 février 2025** inclus, au plus tard, et doit être déclarée recevable par le fonds.

Grace à différent monitoring effectué, il a été établi que l'étendue de la pollution n'évoluait pas. La pollution est délimitée horizontalement et verticalement dans le sol et dans l'eau depuis l'étude de caractérisation réalisée en 2016. Ces études sont disponibles librement en faisant une demande à la direction de l'assainissement des sols.

Les pollutions résiduelles sous la voirie ne constituent pas un risque. Bien qu'il reste une pollution dans l'eau, cette eau n'est pas une nappe mais bien de l'eau de rétention capillaire dans les limons, présente de façon erratique dans le temps, en fonction de la météo. Ce n'est pas une nappe permanente et exploitable. Les études de risques, basées sur des modèles hydrogéologiques, montrent l'absence de risque pour la nappe souterraine.

De plus, le noyau de la pollution ayant été excavé, la pollution de l'eau de rétention s'atténuera naturellement au fil des ans.

Les travaux réalisés ainsi que les échantillonnages, quasiment journaliers, prélevés sur site, ont permis de conforter les études réalisées précédemment.

Toutes les différentes étapes des études menées dans le cadre de l'assainissement ont été validées par le service de la région wallonne.

La partie des travaux liés à l'assainissement a été réalisée. Il ne s'agit actuellement plus que d'une remise en état ainsi qu'un embellissement du site. La dernière phase consiste à la

mise en place des plantations, de la clôture, de l'ensemencement des dalles gazon et de la fourniture d'une partie du matériel destiné au potager didactique.

Mais le monitoring ne s'arrête pas maintenant, nous avons encore des campagnes de vérifications à posteriori avec la mise en place de nouveaux piézomètres.

Monsieur le Conseiller Pierre-André DAMAS utilise son droit de réplique

Et quel est le montant total?

Monsieur l'échevin André-Paul COPPENS répond : 232.212 € et nous tenterons d'entrer un dossier au fonds mazout.

Monsieur le Conseiller Pierre-André DAMAS réplique : donc c'est rassurant pour les citoyens car c'est vraisemblablement les 2 poches et donc pas de nouvelles pollutions.

Monsieur l'échevin André-Paul COPPENS : il n'y a pas de danger pour les riverains ni pour la valeur de leur maison.